

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 21 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 21 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 15 février 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Nadia VINCENT, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 14

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Achat de la parcelle cadastrée section A n° 1085 située derrière l'école,
- Réajustement des dimensions des concessions du cimetière de CHASSORS / JULIENNE,
- Nomination d'un commissaire de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Grand Cognac,
- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire de l'activité,
- Recrutement d'un agent d'entretien,
- Validation du Droit de Prémption Urbain,
- Avis du conseil sur la création du RPI CHASSORS/SIGOGNE,
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur le Trésorier demande que la délibération n° 2014/010 du 03/04/2014 sur les indemnités du Maire et des trois adjoints soit refaite en urgence.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité, 14 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Stéphanie LACOSTE est nommée secrétaire de séance.

3 - Indemnités du Maire et des trois adjoints

Monsieur le Maire explique que le Trésorier de Jarnac demande que la délibération n° 2014/010 du 03/04/2014 soit refaite très rapidement pour tenir compte des évolutions de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité, 14 pour.

4 - Achat de la parcelle cadastrée section A n° 1085 située derrière l'école

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de préserver le terrain qui longe l'arrière de l'école afin d'entretenir la toiture et le mur de l'école ainsi que le fossé existant.

Il propose d'acquérir cette bande de terrain de 307 m² correspondant à la parcelle cadastrée section A n° 1085 située en zone constructible à la carte communale au prix de 750 euros.

Des démarches avaient été lancées en 2007, mais la procédure n'avait pas été à son terme.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité, 14 pour.

5 - Réajustement des dimensions des concessions du cimetière de CHASSORS JULIENNE

Madame Nathalie DAUNAS explique que les dimensions des concessions ne sont plus adaptées aux plaques des marbriers.

Elle propose de passer les concessions de 3 m² (2,40 sur 1,25 m) à 3,75 m² soit 2,50 m sur 1,50 m.

Les tarifs restent inchangés ; les dimensions des autres concessions (5 et 6 m²) restent également inchangées.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité, 14 pour.

6 - Nomination d'un commissaire de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Grand Cognac

A la demande de la communauté d'agglomération de Grand Cognac, le conseil doit nommer un commissaire pour siéger à la CIID.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Monsieur le Maire propose sa candidature.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité, 14 pour.

7 - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire de l'activité,

8 - Recrutement d'un agent d'entretien,

Monsieur le Maire explique qu'un recrutement a eu lieu pour remplacer l'agent d'entretien dont le contrat finit le 13 mars 2017.

La candidate retenue par la commission « personnel » est éligible à un contrat CUI-CAE.

Monsieur le Maire propose de lui faire soit un CDD de trois mois renouvelable 9 mois soit un contrat aidé CUI-CAE d'un an.

Son contrat commencerait le 6 mars 2017 pour 20 h par semaine.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'embaucher la personne retenue en contrat CUI-CAE, 14 pour.

7 - Validation du Droit de Prémption Urbain

Madame Nathalie DAUNAS explique que le droit de préemption prévu à la carte communale va être géré par Grand Cognac Communauté d'Agglomération.

Elle propose de refaire un point sur les trois parcelles concernées :

- section C n° 539 (370 m²) et n° 540 (540 m²) à côté de l'église dans le but de valoriser la Place de l'Eglise
- section C n° 1224 (830 m²) 16 rue de Spicheren dans le but de faire un parking

La commission urbanisme souhaite conserver un droit de préemption sur les deux parcelles mitoyennes de l'église et abandonner le droit de préemption sur la parcelle sise rue de Spicheren.

Madame DAUNAS propose de demander à Grand Cognac de prendre une délibération communautaire en ce sens.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité, 14 pour.

8 - Avis du conseil sur la création du RPI CHASSORS / SIGOGNE

Monsieur le Maire propose au conseil de voter pour la création du RPI à bulletin secret.

Il rappelle qu'il ne s'agit que d'un avis à transmettre à Grand Cognac qui prendra la décision.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la majorité 9 pour, 4 contre, 1 abstention.

9 - Informations et questions diverses

- Les dossiers de carte d'identité ne seront plus à déposer en Mairie à partir du 14 mars 2017. Les cartes d'identité seront biométriques et faites uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif adapté.

Les dossiers de demandes seront à faire sur internet en priorité et les pièces à fournir à déposer dans les Mairies équipées (la plus proche étant Jarnac).

- Les bacs poubelles de l'Eglise seront retirés ; en contre partie des poubelles nominatives seront fournies aux habitants des impasses de Spicheren et de l'Angle Droit.

- Travaux RD 22 : passage en commission pour l'effacement de réseaux en mars pour les deux parties non prises en charge par le Département à la dernière commission.

Calendrier estimatif des travaux :

Fin des travaux d'enfouissement des réseaux : fin 2017, suivie d'une période d'attente de 6 mois, début de l'aménagement : juin 2018. Fin des travaux : Fin 2018 / Début 2019.

- Projet d'aménagement de la RD 15 à LUCHAC : la commission voirie propose d'installer des ilots en béton à la place des quilles. Le Maire est en contact avec l'ADA pour ce projet.

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'une cérémonie des anciens d'Indochine aura lieu le 5 mars 2017.

- Echange de terrains avec Monsieur DELOUME pour la pose d'une bâche incendie : un géomètre intervient pour matérialiser la partie à échanger. Monsieur DELOUME fait de même pour sa partie.

- Réunion Associations du 2 février 2017 :

L'association Informatique va être mise en sommeil faute de membres suffisants.

Constat sur l'année : Toutes les associations ont du mal à mobiliser des membres.

Les associations demandent une augmentation de la subvention communale.

Une proposition de mettre une salle à la disposition de toutes les associations a été évoquée.

- Un arbre sur la Place de l'Eglise endommagé lors de la tempête va être élagué vendredi 24 février 2017 dans l'après-midi.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 50.